

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Du samedi 20 mars 2021

Le samedi 20 mars 2021 à 10 heures, à la salle des fêtes de Denicé, s'est réunie l'assemblée générale ci-après relatée.

Les personnes présentes sont inscrites sur la feuille de présence ci-jointe.

L'assemblée générale désigne Vanessa Tournier, en qualité de présidente de séance et Aline Plantin, en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance met à disposition :

- Le logo avec le nom de l'association et le nom du centre de loisirs,
- Le règlement intérieur,
- Les statuts,
- Le projet éducatif
- Un dossier d'inscription au centre Graines de Loisirs

Puis, elle rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et vote du règlement intérieur,
- Présentation et vote des statuts
- Présentation et vote des tarifs
- Présentation des noms et logos

La présidente de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Première résolution – Adoption du règlement intérieur

La présidente de séance présente le projet de règlement intérieur soumis à l'examen du conseil d'administration.

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de règlement intérieur sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution – Adoption des statuts

La présidente de séance présente les nouveaux statuts soumis à l'examen du conseil d'administration.

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte les nouveaux statuts sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution – Adoption des tarifs

La présidente de séance présente les tarifs soumis à l'examen de l'assemblée générale. Après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, elle adopte les tarifs sans modification.

Une famille demande si elle ne fait pas partie de Denicé, elle peut inscrire son enfant ? est ce que sa commune pourrait donner une subvention à l'association.

Mme Tournier répond que les enfants de toutes les communes sont acceptés. Pour ce qui est de la subvention en question, un rendez-vous sera pris avec le maire de la commune en question pour en discuter.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux co-présidentes pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Cette résolutions est adoptée à voix.

5. Cinquième résolution – Projet éducatif

Le projet éducatif est présenté à l'assemblée générale. Il n'est pas soumis au vote car il s'agit d'un document interne à l'association.

6. Présentation de la nouvelle directrice

A compter du 1^{er} avril, le centre de loisirs a une nouvelle directrice, Mme Isabelle RITOU. Ancienne directrice de la crèche « les p'tits loups » de Cogny, elle s'installe en tant que sophrologue et cherche un emploi à temps partiel. Notre projet lui plait beaucoup et elle rejoint l'aventure.

7. Questions diverses

Une famille demande si l'association va proposer des activités pour les enfants et les adultes en dehors du centre de loisirs.

Mme Tournier explique que des activités vont être proposées dès que la situation sanitaire sera améliorée.

Mme Tournier évoque l'implication des activités dans les communes autres que Denicé. Elle propose que les mairies mettent à disposition une salle pour certaines activités sportives. Il n'y a pas eu de remarques allant à l'encontre de l'idée.

Une famille demande si le centre de loisirs est ouvert toutes les vacances d'été.

Mme Tournier explique que le centre de loisirs est ouvert en juillet et la première semaine

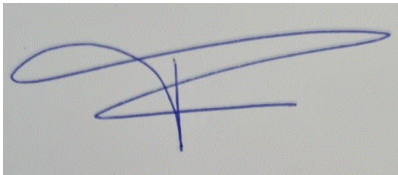
d'août à l'école publique. Il ferme 15 jours et ouvre la dernière semaine d'août à la salle Pierre Polot.

Mme Rabourdin, mairesse de Lacenas demande si lors des vacances d'avril, il y a un thème. Mme Tournier lui répond que le thème de la première semaine est « l'œuf dans tous ses états » et la deuxième semaine, c'est « le printemps, la faune et la flore ». Bien sûr, des activités autour de ces thèmes seront proposées.

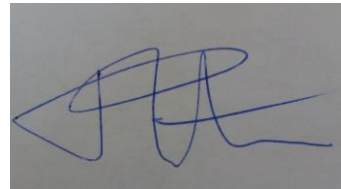
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

La présidente de séance

A blue ink signature on a light gray background. The signature is stylized, starting with a large loop on the left, followed by a series of horizontal and vertical strokes that form a complex, abstract shape.

La secrétaire de séance

A blue ink signature on a light gray background. The signature is stylized, starting with a large loop on the left, followed by a series of horizontal and vertical strokes that form a complex, abstract shape.